



Séparation & Voitures

Par amande59

Bonjour,

Séparé de mon conjoint depuis fin 2024.

Nous étions sous le régime de l'indivision.

La dissolution du pacs été acté le 22 Janvier.

Nous avons 3 voitures en commun.

Comme nous sommes passé devant le JAF pour les enfants, qui était ma priorité on en s'est pas occupé de la séparation des voitures, des comptes...

Ayant tout les 2 besoins d'un véhicule, lorsque j'ai quitté la maison j'ai pris avec l'accord de Mr une voiture et lui ai laissé les 2 autres.

Nous nous sommes mis d'accord que l'on règlera cela dans un second temps, sans plus de détails.

Aujourd'hui nous souhaitons tous les 2 faire la séparation des voitures. Et régulariser les papiers.

Mr veut garder en garder 2 et moi une (comme aujourd'hui).

Mr a fait une estimation des voitures

Pour les voitures qu'il garde 7000 et 15 000 ?

Pour moi 13 000 ?

Sauf que nous ne sommes pas tout à fait d'accord. Sur la répartition financière et sur les frais a réaliser sur les voitures.

1 - Etant en indivision, pour moi les 3 voitures nous appartiennent a 50 % chacun.

Mais pour Mr ayant mis 4 000 E de plus sur une voiture il veut les récupérer.

Dois-je prendre en compte cette apport supplémentaire lors du calcul ? ou non?

2 - Il a également fait passer les voitures en sa possession chez le garagiste en mai.

Et m'a fait une liste de réparation à effectuer sur les 2 voitures pour que l'on paie la moitié des frais. (Les freins, les pneus, la distributions, ... et plus encore.)

N'ayant pas les voitures depuis Décembre, je me demande si je dois payer ces frais.

Il faut savoir que la voiture que j'ai actuellement, je fais les entretiens (vidanges, pneus...) sans rien lui demander.

Comme je la conduit j'estime que c'est a moi de faire les entretiens, je ne me suis même pas posé la question.

Je jouie de la voiture j'assume les entretiens.

Ai-je tort? Doit-on entretenir les 3 voitures ensembles ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ne multipliez pas les discussions.

Soit vous tombez d'accord soit vous saisissez le tribunal.

Pour les voitures comme pour les comptes.

Consultez un avocat.